

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
ARRETEE AU 30 JUIN 2003**

**AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
DE L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
ARRETES AU 30 JUIN 2003**

Nous avons audité les états financiers de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO-SICAV au 30 juin 2003. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de la Direction Générale. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. L'application de ces standards nous a amenés à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 30 juin 2003 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

La société SALAMMBO SICAV a employé, au 30 juin 2003, 13,09 % et 14,22 % de son actif net en obligations émises respectivement par les sociétés AMEN LEASE et UTL. Ces pourcentages sont supérieurs au taux de détention maximum prévu par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Jelil BOURAOUI
Tunis, le 30 juillet 2003

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Bilan arrêté au 30 juin 2003
(En Dinars Tunisien)**

	Notes	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
ACTIF				
Portefeuille-titres		740 489	2 022 899	972 530
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1.1	347 964	734 816	486 690
Obligations et valeurs assimilées	3.1.2	377 888	1 195 825	413 786
Autres valeurs	3.1.3	14 637	92 258	72 054
Placements monétaires et disponibilités		318 795	925	525 941
Placements monétaires	3.2	317 226	0	414 402
Disponibilités		1 569	925	111 539
Créances d'exploitation	3.3	51 675	0	0
TOTAL ACTIF		1 110 959	2 023 824	1 498 471
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		2 529	5 396	3 508
Créditeurs divers		23 422	22 178	26 922
TOTAL PASSIF		25 951	27 574	30 430
Capital		1 055 521	1 932 184	1 416 109
Capital en nominal	3.4	1 159 500	1 878 700	1 480 400
Capital en début de période		1 480 400	3 931 300	3 931 300
Emission en nominal		903 800	793 100	914 400
Rachat en nominal		<1 224 700>	<2 845 700>	<3 365 300>
Sommes non distribuables		<103 979>	53 484	<64 291>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs		<64 291>	493 574	493 575
Sommes non distribuables de l'exercice en cours	3.5	<39 688>	<440 090>	<557 866>
Sommes distribuables		29 487	64 066	51 932
Sommes distribuables exercices antérieurs		11	11	8
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	29 476	64 055	51 924
ACTIF NET		1 085 008	1 996 250	1 468 041
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 110 959	2 023 824	1 498 471

Les chiffres du 30 juin 2002 ont été retraités (voir détails en notes 3.1.1 et 3.1.3)

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Etat de résultat arrêté au 30 juin 2003
(En Dinars Tunisien)

Notes	Période	Période	Période	Période	Période
	01/04/2003 30/06/2003	01/01/2003 30/06/2003	01/04/2002 30/06/2002	01/01/2002 30/06/2002	01/01/2002 31/12/2002
Revenus du portefeuille-titres	35 763	41 660	86 960	113 341	139 594
Dividendes	30 118	30 118	69 865	69 865	76 833
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1 5 645	11 542	17 095	43 476	62 761
Revenus des placements monétaires	4.2 4 115	8 724	0	5 774	10 839
Total des revenus de placements	39 878	50 384	86 960	119 115	150 433
Charges de gestion des placements	4.3 <2 529>	<5 335>	<5 396>	<14 591>	<22 276>
Revenus Nets des placements	37 349	45 049	81 564	104 524	128 157
Autres charges	4.4 <7 833>	<14 807>	<11 867>	<22 592>	<43 927>
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 516	30 242	69 697	81 932	84 230
Régularisation du résultat d'exploitation	<686>	<766>	<15 138>	<17 877>	<32 306>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	28 830	29 476	54 559	64 055	51 924
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	686	766	15 138	17 877	32 306
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 523	26 353	68 193	<61 337>	51 758
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	<1 436>	<84 419>	<188 730>	<192 189>	<421 120>
Frais de négociation	0	<289>	<2 231>	<3 261>	<5 401>
Résultat non distribuable	87	<58 355>	<122 768>	<256 787>	<374 763>
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4.5 29 603	<28 113>	<53 071>	<174 855>	<290 533>

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Etat de variation de l'actif net arrêté au 30 juin 2003
(En Dinars Tunisien)

	Période	Période	Période	Période	Période
	01/04/2003 30/06/2003	01/01/2003 30/06/2003	01/04/2002 30/06/2002	01/01/2002 30/06/2002	01/01/2002 31/12/2002
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION	29 603	<28 113>	<53 071>	<174 855>	<290 533>
Résultat d'exploitation	29 516	30 242	69 697	81 932	84 230
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 523	26 353	68 193	<61 337>	51 758
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<1 436>	<84 419>	<188 730>	<192 189>	<421 120>
Frais de négociation de titres	0	<289>	<2 231>	<3 261>	<5 401>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<41 877>	<41 877>	<90 991>	<90 991>	<90 991>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<33 691>	<313 043>	<1 102 797>	<2 309 321>	<2 721 851>
Souscriptions					
- Capital	805 800	903 800	234 000	793 100	914 400
- Régularisation des sommes non distribuables	<65 209>	<70 928>	16 671	74 859	77 575
- Régularisation des sommes distribuables	10 415	13 877	9 242	31 466	35 807
Rachat					
- Capital	<840 400>	<1 224 700>	<1 239 700>	<2 845 700>	<3 365 300>
- Régularisation des sommes non distribuables	66 805	89 595	<82 114>	<258 162>	<260 678>
- Régularisation des sommes distribuables	<11 102>	<24 687>	<40 896>	<104 884>	<123 655>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<45 965>	<383 033>	<1 246 859>	<2 575 167>	<3 103 375>
ACTIF NET					
En début de période	1 130 973	1 468 041	3 243 108	4 571 416	4 571 416
En fin de période	1 085 008	1 085 008	1 996 250	1 996 250	1 468 041
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	11 941	14 804	28 844	39 313	39 313
En fin de période	11 595	11 595	18 787	18 787	14 804
VALEUR LIQUIDATIVE	93,575	93,575	106,256	106,256	99,165
TAUX DE RENDEMENT	10,03%	-4,24%	-8,75%	-10,92%	-11,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Situation arrêtée au 30 juin 2003
Montants exprimés en dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n °2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

La société a obtenu l'agrément du Ministère des Finances le 3 novembre 1997. Elle a été définitivement constituée le 28 septembre 1998. La société est entrée en activité le 1^{er} février 1999.

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

La gestion du portefeuille-titres de la SICAV est assurée par l'Union de Gestion Financière.

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont préparés par application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux OPCVM.

Les états financiers se composent :

- ✓ du bilan ;
- ✓ de l'état de résultat ;
- ✓ de l'état de variation de l'actif net ;
- ✓ des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

Les intérêts courus sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché (pour les titres admis à la cote). La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en résultat non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date d'arrêté de la situation ou à la date de la dernière cotation.

Toutefois, la valeur des actions introduites à la cotation électronique fait l'objet d'une décote quotidienne de 4,5 % par rapport à la valeur de la veille lorsque la valeur des actions concernées n'est pas affichée et que la tendance du cours boursier est à la baisse. Lorsque la tendance est à la hausse, la valeur des actions est ajustée selon les mêmes taux à la hausse.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les bons de Trésor et les bons de Trésor à court terme (BTCT). Ces valeurs sont actualisées quotidiennement à leur coût d'achat majoré des intérêts courus et non échus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en résultat non distribuable.

Le prix de sortie des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

Les primes d'émissions et les rachats en primes d'émissions sont comptabilisés parmi les sommes non distribuables.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- ✓ Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille-titres et des placements monétaires, diminué du montant des frais de gestion.
- ✓ Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations, diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables, Sommes non distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation des distributions de l'exercice en cours.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

Les sommes non distribuables sont calculées en ajoutant les émissions et les rachats en primes d'émission au résultat non distribuable de la période.

2.8 Abonnement des charges

Les charges de gestion prévisionnelles de l'année, hors commissions du gestionnaire et du dépositaire, sont comptabilisées en début de période dans un compte de régularisation et contre-passées aux comptes de charges concernés par application d'un abonnement quotidien linéaire.

Les commissions du gestionnaire et du dépositaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en fonction du montant de l'actif net.

3. BILAN :**3.1 Portefeuille-titres :****3.1.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>+/- Values</u>	<u>Valeur actuelle</u>
Actions	568 495	<220 531 >(1)	347 964

(1) Ce solde correspond au montant des plus ou moins values potentielles résultant de l'évaluation du portefeuille au 30 juin 2003 selon les principes exposés en note 2.2.

Les chiffres du 30 juin 2002 ont fait l'objet d'un retraitement et ce, suite au changement de présentation des actions Alyssa SICAV, initialement présentées au niveau de cette rubrique pour un montant de 92 258 et présentées actuellement parmi les autres valeurs (Voir note 3.1.3).

Le tableau détaillé du portefeuille-titres est présenté en annexe.

3.1.2 Obligations et valeurs assimilées :

Le portefeuille obligataire de SALAMMBO SICAV se détaille comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Valeur actuelle</u>
Obligations émises par UTL	150 000	4 239	154 239
Obligations émises par Amen Lease	135 000	7 017	142 017
Obligations émises par BATAM	81 009	623	81 632
	<u>366 009</u>	<u>11 879</u>	<u>377 888</u>

3.1.3 Autres Valeurs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>+/- Values</u>	<u>Valeur actuelle</u>
Alyssa SICAV	14 624	13	14 637

Les chiffres du 30 juin 2002 ont fait l'objet d'un retraitement et ce, suite au changement de présentation des actions Alyssa SICAV, initialement présentées parmi les actions, valeurs assimilées et droits rattachés, pour un montant de 92 258 et présentées actuellement au niveau de cette rubrique (Voir note 3.1.1).

3.2 Placements monétaires :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
Bons de trésor précomptés (BTCT)	324	312 227	317 226	29.24%

3.3 Créances d'exploitation :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2003
Dividendes à recevoir	4 235
Intérêts à recevoir	7 440
Obligations amorties	40 000
	<u>51 675</u>

3.4 Capital social :

L'évolution du capital de la SALMMBO-SICAV s'analyse comme suit :

Capital au 01/01/2003	
Montant	1 480 400
Nombre de titres	14 804
Nombre d'actionnaires	58
Souscriptions réalisées	
Montant	903 800
Nombre de titres émis	9 038
Rachats effectués	
Montant	1 224 700
Nombre de titres rachetés	12 247
Capital au 30/06/2003	
Montant	1 159 500
Nombre de titres	11 595
Nombre d'actionnaires	50

3.5 Sommes non distribuables de l'exercice en cours :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice en cours	<58 335 >
Emissions en primes d'émissions de l'exercice en cours	<70 928 >
Rachats en primes d'émissions de l'exercice en cours	89 595
	<u><39 688 ></u>

3.6 Sommes distribuables de l'exercice en cours :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Résultat d'exploitation	30 242	
Régularisation du résultat d'exploitation	<766	>
	<u>29 476</u>	

4. ETAT DE RESULTAT :**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique correspond aux intérêts sur obligations privées.

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique correspond aux intérêts des bons de trésor précomptés (BTCT).

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Période <u>01/04/2003</u> <u>30/06/2003</u>	Période <u>01/04/2002</u> <u>30/06/2002</u>
Rémunération du dépositaire pour le 2 ^{ème} trimestre	2 150	4 586
Rémunération du gestionnaire pour le 2 ^{ème} trimestre	379	810
	<u>2 529</u>	<u>5 396</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Période <u>01/04/2003</u> <u>30/06/2003</u>	Période <u>01/04/2002</u> <u>30/06/2002</u>
Dotation aux amortissements des charges provisionnées	6 869	10 028
Redevance du CMF	281	599
Autres	683	1 240
	<u>7 833</u>	<u>11 867</u>

4.5 Résultat net de la période :

Le résultat de la période s'analyse comme suit :

	Période <u>01/04/2003</u> <u>30/06/2003</u>	Période <u>01/04/2002</u> <u>30/06/2002</u>
Résultat d'exploitation	29 516	69 697
Résultat non distribuable	87	<122 768
	<u>29 603</u>	<u><53 071</u>

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**Portefeuille titres****Arrêté au 30/06/2003**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2003	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		568 495	347 964	32,07%
ATL	3 067	88 081	44 932	4,14%
BIAT	5 344	120 697	95 123	8,77%
C I L	7 754	172 162	97 933	9,03%
MAG GEN	2 606	41 878	19 336	1,78%
UBCI	4 820	145 677	90 640	8,35%
Titres OPCVM		14 624	14 637	1,35%
ALYSSA	462	14 624	14 637	1,35%
Obligations Privée		366 009	377 888	34,83%
AL2001-1	1 500	135 000	142 017	13,09%
BATAM 2000	2 000	81 009	81 632	7,52%
UTL2000	2 500	150 000	154 239	14,22%
TOTAL		1 023 314	740 489	68,25%